

## **POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'ERRANCE FELINE : COMMENT ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES ?**

### **INSTITUTION PARTENAIRE**

La Société Protectrice des Animaux (la SPA)

39 boulevard Berthier - 75017 PARIS

<https://www.la-spa.fr/>

association loi 1901, reconnue d'utilité publique en 1860

### **PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET**

Pierre BOUSQUET

Responsable du Pôle Sensibilisations Aides Relations Homme-animal

### **PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION & CONTEXTE DU PROJET**

La Société Protectrice des Animaux (SPA) est la première association de protection animale en France. Elle a été créée en 1845 et reconnue d'utilité publique en 1860.

La SPA agit quotidiennement pour assurer la protection et la défense des animaux sur l'ensemble du territoire, grâce à :

- 728 salariés et plus de 5 000 bénévoles, 4 inspecteurs et près de 900 délégués-enquêteurs,
- 63 refuges et maisons SPA partout en France pour recueillir les animaux (plus de 45 000 animaux par an) et renseigner le grand public (dont le grand refuge pour les équidés) en vue d'une adoption responsable,
- 12 dispensaires pour soigner les animaux des propriétaires démunis,
- Une cellule anti-traffic pour lutter contre les trafics d'animaux,
- 38 clubs jeunes pour sensibiliser les enfants et adolescents au bien-être animal.

Elle peut compter sur le soutien de près de 290 000 donateurs et 22 000 adhérents.

Le Pôle Sensibilisations Aides Relations Homme-animal (pôle S.A.R.H.A.) de la SPA développe des projets interdisciplinaires avec différents acteurs des territoires, visant à reconnecter l'humanité avec les animaux.

Les politiques et programmes pilotés par ce pôle :

- Les dispositifs d'aides aux particuliers en situation de précarité propriétaires d'animaux de compagnie ;
- Les dispositifs d'aides aux associations locales de protection animale, et toute autre association développant des projets liant l'Homme et l'animal (ex. des associations de solidarité gérant des centres d'hébergement où l'accueil de l'animal est envisagé) ;
- Les dispositifs d'accompagnement de la professionnalisation des associations locales de protection animale ;

Direction de la vie étudiante

- Les dispositifs de sensibilisation des jeunes au bien-être animal, dans les établissements scolaires et centres sociaux culturels ;
- Les projets innovants de médiation animale auprès de différents publics (jeunes de Centres éducatifs fermés ; victimes d'infractions pénales bénéficiant de chiens d'assistance judiciaire ; patients d'établissements médico-sociaux...).

Et plus largement l'accompagnement de politiques de l'Etat en matière de lutte contre la maltraitance animale.

Le projet en coopération proposé s'inscrit dans ce dernier cas ; il concerne la politique de lutte contre l'errance féline en France, dans la continuité de la mise en œuvre de la loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Le pôle S.A.R.H.A., à la suite de la réalisation d'un audit interne sur le dispositif « chats libres » de la SPA, va lancer des travaux sur la définition d'une politique de lutte contre l'errance féline en France, permettant de répondre aux enjeux des territoires (lutte contre la prolifération des colonies de chats errants sans propriétaire ; prévention des nuisances et risques sanitaires ; préservation de la biodiversité) et d'accompagner les collectivités.

Il s'agit de capitaliser et d'analyser les outils et démarches mis en œuvre en France par différents acteurs qui contribuent à lutter contre l'errance féline, de recenser les freins actuels et leurs degrés d'impact, et de valoriser les données collectées pour alimenter le débat interne sur la définition d'une politique SPA.

## CONTENU PÉDAGOGIQUE DU PROJET

Ce projet alliera recherche de données publiques, entretiens avec différents acteurs (associations de protection animale nationales et locales intervenant dans la lutte contre l'errance féline ; collectivités territoriales ; ministère de l'Agriculture ; réseau Vétérinaires pour Tous ; collaborateurs des sites et refuges SPA...), inventaire des freins identifiés et leur degré d'impact.

Analyse des matériaux collectés et réflexion théorique sur les leviers d'une lutte contre l'errance féline, avec analyse de leurs coûts.

Préparation des données collectées et mises en forme pour alimenter les travaux du Groupe de travail interne chargé de définir une future politique SPA de lutte contre l'errance féline.

## EN QUOI LE PROJET PROPOSÉ SERT-IL LE BIEN COMMUN ?

La France compte une population de chats errants se comptant au-delà de la dizaine de millions. Estimée à 5,3 millions en 1988 (source One Voice), elle est affichée à 11 millions par la sénatrice Marie-France de Rose dans sa question au Sénat en 2017. Et les derniers chiffres publiés parlent de 13 millions en 2022. Soit plus d'un doublement de la population en 30 ans.

Le chat est une espèce très prolifique. En 2 ans, la descendance d'une seule femelle et de ses filles peut théoriquement atteindre les 20 000 chatons. Avec le réchauffement climatique, le phénomène s'amplifie car on peut constater l'arrivée de chatons en novembre/décembre ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le projet proposé par le pôle S.A.R.H.A. vise à répondre aux enjeux des territoires (lutte contre la prolifération des colonies de chats errants sans propriétaire ; prévention des nuisances et risques sanitaires ; préservation de la biodiversité) et à accompagner les collectivités.

## RÉSULTATS ATTENDUS

Production de fiches de synthèse pour alimenter le groupe de travail « Politique de lutte contre l'errance féline ».

Direction de la vie étudiante

Rédaction d'analyses des différents leviers et dispositifs pouvant être mis en œuvre par la SPA, comprenant notamment :

- Une analyse économique du dispositif « bons chats libres SPA » et les évolutions envisageables
- Une analyse sur les différentes postures des acteurs concernés par cette problématique de l'errance féline et l'accompagnement à envisager
- Une stratégie de communication et sensibilisation concrète et créative

Présentation des analyses et propositions aux membres du groupe de travail « Politique de lutte contre l'errance féline ».

## **COMMENT ALLEZ-VOUS EXPLOITER LE RENDU FINAL ? QUELLES ACTIONS POURRAIENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE ?**

Les données collectées, analysées et mises en forme seront remises au Groupe de travail interne chargé de définir une future politique SPA de lutte contre l'errance féline.

L'apport des étudiants de Sciences Po pourra aussi faire l'objet d'une valorisation dans des articles diffusés sur différents supports internes et externes de la SPA.

## **QUI SERONT LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS OU INDIRECTS DU PROJET ?**

Les collectivités locales, les particuliers, les cliniques vétérinaires, les collaborateurs de la SPA.

## **MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES ÉTUDIANTS**

Le pôle S.A.R.H.A. :

- Facilite les prises de contacts avec les interlocuteurs de son réseau et plus largement les interlocuteurs externes.
- Met à la disposition des étudiants un certain nombre de données et ses outils
- Réunions régulières avec le responsable du pôle S.A.R.H.A., guidage méthodologique
- Contacts électroniques en continu et autant que nécessaire, transparence entre les étudiants et le tuteur, utilisation de Teams pour centraliser, partager les données et documents, et réaliser des visio-conférences
- Intensification des échanges en fin de projet pour finaliser des écrits, des supports
- Diffusion des travaux aux membres du groupe de travail SPA « Politique de lutte contre l'errance féline »
- Présentation des travaux lors d'une séance du groupe de travail SPA « Politique de lutte contre l'errance féline »